



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/37

7 mars 2008



FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Cinquante-quatrième réunion
Montréal, 7 - 11 avril 2008

PROPOSITION DE PROJET : KENYA

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination finale des CFC (deuxième tranche)

France

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

FICHE D'EVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Kenya

(I) TITRE DU PROJET	ORGANISME:
Plan d'élimination du CFC	France

(II) DERNIERES DONNEES DE L'ARTICLE 7 (Tonnes PAO)				ANNEE: 2006	
CFC: 57.7	CTC: 0.3	Halons: 0	MB: 34.2	TCA: 0.1	

(III) DERNIERES DONNEES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (Tonnes PAO)										ANNEE: 2005			
Substances	Aérosols	Mousses	Halons	Refrigération		Solvants	Agents de transformation	Inhalateurs a doseur	Utilisation de laboratoire	Bromure de méthyle		Gonflage de tabac	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Services d'entretien					QPS	Non QPS		
CFC		1.8			57.7								57.7
CTC						0.3							0.3
Halons													0
Bromure de méthyle										27.	34.2		34.2
TCA						0.1							0.1

(IV) DONNEES DU PROJET			2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
Consommation maximale permise (Tonnes PAO)		CFC	168.8	120.	90.	60.	30.	10.	0.	0.	
Coûts de projet (\$US)	France	Coûts de projet		215,914.	330,000.		179,086.				725,000.
		Coûts de soutien		28,069.	42,900.		23,281.				94,250.
Total des fonds approuvés en principe (\$US)		Coûts de projet		215,914.	330,000.		179,086.				725,000.
		Coûts de soutien		28,069.	42,900.		23,281.				94,250.
Total des fonds débloqués par le Comité exécutif (\$US)		Coûts de projet		215,914.	0.		0.				215,914.
		Coûts de soutien		28,069.	0.		0.				28,069.
Total des fonds demandés pour l'année en cours (\$US)		Coûts de projet			330,000.						330,000.
		Coûts de soutien			49,000.						49,000.

* La demande de la tranche de 2005 sera présentée à la 54e réunion du Comité exécutif

(V) RECOMMANDATION DU SECRETARIAT:	Examen individuel
---	--------------------------

QPS: Applications sanitaires préalables à l'expédition

Non-QPS: Applications autres que sanitaires et préalables à l'expédition

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du Gouvernement du Kenya, le Gouvernement de France a soumis à la 54^{ème} réunion du Comité exécutif un rapport périodique sur la mise en œuvre du premier programme de travail du plan de gestion de l'élimination finale des CFC (PGEF). Le Gouvernement de France a également soumis une demande de financement pour le deuxième programme de travail, à un coût total de 330 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 42 900 \$US. Le projet de PGEF est mis en œuvre par le Gouvernement d'Allemagne au nom du Gouvernement de France.

Historique

2. Le PGEF pour le Kenya a été approuvé en principe par le Comité exécutif à sa 44^{ème} réunion, au montant de 725 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 94 250 \$US pour le Gouvernement de France, en vue de l'élimination totale de la consommation des CFC dans le pays avant 2009. À la même réunion, le Comité exécutif a approuvé un montant de 215 914 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 28 069 \$US, pour la mise en œuvre du premier programme de travail.

Rapport périodique sur la mise en œuvre du premier programme de travail

3. Le premier programme de travail du PGEF pour le Kenya a été approuvé étant entendu qu'un financement ne serait disponible qu'à la mise en place d'un règlement sur les SAO. Le Gouvernement du Kenya a immédiatement entrepris cette tâche mais n'est parvenu qu'à approuver, en mai 2007, des règlements pour un système de licences obligatoires pour les importations, les exportations et également l'utilisation des SAO.

4. Suite à l'approbation de règlements sur les SAO, un programme de formation pour les agents des douanes a été développé et des formations sont prévues en 2008. De même, 26 trousseaux d'identification des SAO ont été lancés. Des équipements de réfrigération ont été achetés et livrés aux centres de formation et des techniciens en réfrigération ont été formés depuis décembre et jusqu'en juin-juillet 2008.

5. À la fin 2007, 97 759 \$US ont été décaissés ou engagés. Il reste un solde de 118 155 \$US à utiliser en 2008.

Plan d'action associé au deuxième programme de travail

6. Le Gouvernement du Kenya a développé le deuxième programme de travail du PGEF en tenant compte des activités prévues dans le premier programme de travail mais non mises en œuvre en raison du retard dans l'adoption de règlements sur les SAO. Il s'agit notamment : de la poursuite des travaux sur la législation sur les SAO et les options politiques pour améliorer la sensibilisation des principales parties prenantes ; de la formation d'agents des douanes aux postes frontières et des techniciens en entretien de réfrigération ; de la poursuite du plan de récupération et recyclage et de la fourniture d'outils d'entretien de base aux techniciens ; de la conversion de systèmes de réfrigération commerciaux utilisant les CFC ; et du contrôle des progrès dans la mise en œuvre des sous-projets du PGEF.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

7. La consommation de CFC telle que déclarée par le Gouvernement du Kenya était de 131,7 et 160,6 tonnes PAO pour 2004 et 2005 respectivement. Cette consommation était de 16,7 et 70,6 tonnes PAO supérieure au niveau admissible conformément à l'accord. Conformément au paragraphe 10 de l'accord entre le Gouvernement du Kenya et le Comité exécutif, le financement prévu pour le PGEF peut être diminué si la consommation de SAO ne diminue pas, à hauteur de 10 000 \$US par tonne SAO. Cependant, le Secrétariat a constaté que, malgré le début de la mise en œuvre du PGEF après l'approbation des règlements SAO en mai 2007, le niveau de la consommation des CFC pour 2006 et 2007 était inférieur aux niveaux maximums autorisés pour ces années conformément à l'accord. Le tableau ci-dessous en atteste :

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Limites du Protocole de Montréal	239,5	119,0	119,0	35,9	35,9	35,9
Limite de consommation conformément au PGEF	115,0	90,0	60,0	30,0	10,0	-
Consommation actuelle reportée	131,7	160,6	57,7	22,7		
Différence (limite PGEF – consommation actuelle)	(16,7)	(70,6)	2,3	7,3		

8. Le Secrétariat a été informé qu'en dépit de son incapacité à mettre en œuvre des activités d'élimination des CFC avant l'approbation des règlements SAO, le Gouvernement du Kenya a travaillé en proche collaboration avec des importateurs pour arriver aux niveaux de consommation prévus dans le PGEF. Par ailleurs, le Gouvernement du Kenya s'engage à réaliser l'objectif d'élimination des CFC prévu pour 2008, y compris le déboursement des fonds disponibles.

9. Constatant le solde disponible de la première tranche et tenant compte du retard de deux ans pour le début de la mise en œuvre du PGEF, le Secrétariat a demandé si des changements des activités d'élimination proposées dans le projet original étaient envisagés par les principales parties prenantes. À cet égard, le Gouvernement d'Allemagne indique que, dans l'ensemble, il n'est pas nécessaire de modifier les activités prévues dans le PGEF. Afin d'atteindre à temps les objectifs de conformité en matière d'élimination des CFC pour 2008 et au-delà, il est nécessaire d'accélérer la mise en œuvre du PGEF. Aussi, le Gouvernement propose-t-il de mettre en œuvre en parallèle les activités du premier programme de travail non encore mises en œuvre et les activités proposées dans le deuxième programme de travail. Ces activités sont notamment : des ateliers de sensibilisation avec des importateurs et des utilisateurs de SAO, la formation d'agents des douanes et de techniciens en réfrigération, la fourniture d'outils d'entretien de base, le soutien technique au plan de récupération et recyclage établi, un programme complet d'incitation pour les utilisateurs finaux dans le sous-secteur commercial de la réfrigération et une surveillance.

RECOMMANDATION

10. Le Secrétariat ne peut recommander complètement l'approbation de la deuxième tranche du PGEF pour le Kenya, les niveaux de consommation des CFC en 2004 et 2005 étant supérieurs aux niveaux maximums admissibles conformément à l'accord entre le Gouvernement et le

Comité exécutif. Cependant, le Comité exécutif peut envisager l'approbation de la deuxième tranche du projet, à un coût total de 330 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 42 900 \$US pour la France, étant donné que la consommation de CFC rapportée pour 2006 et 2007 était fortement inférieure aux niveaux admissibles dans l'accord et vu l'engagement du Gouvernement du Kenya à rencontrer l'objectif d'élimination des CFC de 2008.

- - -